

Répartition des obligations de service par quotité

	100 %	80 %	75 % *	50 %
Rémunération	100 %	85,70 %	75 %	50 %
TOTAL O.R.S (heures arrondies)	972 h	777 h	729 h	486 h
Heures d'enseignement (arrondies)	864 h	691 h	648 h	432 h
Heures annuelles de service (arrondies)	108 h	86 h	81 h	54 h
36 heures - activités pédagogiques complémentaires devant élèves : projet d'école, aide aux élèves en difficulté, aide au travail personnel, activité dans le cadre du projet d'école	dont 36 h	dont 29 h	dont 27 h	dont 18 h
48 heures forfaitaires - travaux en équipes pédagogiques - relations avec les parents - suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap	dont 48 h	dont 38 h	dont 36 h	dont 24 h
18 heures de formation continue et d'animation pédagogique	dont 18 h	dont 14 h	dont 13,5 h	dont 9 h
6 heures de participation aux conseils d'école obligatoires	dont 6 h	dont 5 h	dont 4,5 h	dont 3 h

* pour une journée libérée de 6 h